CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE: MICHELLE LEMAIRE & ARMAND REINLEIN;

(ci-après les « Bénéficiaires »)

C.

LES HABITATIONS NOVADOMUS INC.;

(ci-après l'« Entrepreneur »)

et

GARANTIE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE (GCR);

(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC: S19-112601-NP

AVIS DE DÉSISTEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que les bénéficiaires se désistent de leur demande d'arbitrage, suite à un règlement hors cour.

Après vérification(s) sommaire(s), Le Centre constate que le présent arbitrage est déserté.

Frais à suivre.

Montréal, le 26 août 2020

Chloe Bell

Greffière adjointe